



Territoriaux
de Fleury-Mérogis



Territoriaux
de Fleury-Mérogis

CGT SECTION ICTAM

(INGÉNIEURS & CADRES, TECHNICIENS ET AGENTS DE MÉTIERS)

Le Maire a transmis sa proposition de participation employeur à la mutuelle santé pour le CST du 22 janvier 2026 suite à l'intervention de la CGT. Cela aurait dû être fait en 2025 car application au **1^{er} janvier 2026** !
A noter de nouveau, un dossier reçu ou délai !

Derrière des tableaux techniques, une réalité simple apparaît : **Plus vous gagnez, plus vous êtes aidé ; moins vous gagnez, moins vous avez droit à une augmentation !**

La proposition de la collectivité est la suppression d'une tranche en regroupant des agents gagnants entre 2 000 € et 2 999 € et augmentations concentrées sur les salaires les plus élevés. Et pourquoi alors ne pas regrouper tous les agents gagnants moins de 2000 € ?

Comparatif des montants proposés par le maire pour le CST du 22 janvier 2026 :

Tranche	Salaire Mensuel	Participation Actuelle	Proposition maire	Évolution
TR1	1000 à 1499€	28€	28€	0€
TR2	1500 à 1999€	23€	23€	0€
TR3	2000 à 2299€	19€	19€	0€
TR4	2300 à 2999€	13€	19€	+6€ (+46%)
TR5	3000 et +	7€	15€	+8€ (+114€)

Tous les agents gagnant moins de 2 300 € : aucune augmentation. Tous les agents gagnant plus de 2 300 € : une augmentation. Le message envoyé est clair : mieux vaut gagner plus pour être mieux aidé à se soigner. Pour la CGT, c'est injuste et antisocial, reniant les négociations de 2022. A Fleury-Mérogis pas de prise en charge à 50 ou 70 % des cotisations mutuelles et pas de contrat groupe de la mutuelle du CIG pourtant à prix négociés !

Avec la CGT, tout le monde gagne. Avec le Maire, seuls les mieux payés gagnent. La CGT le dit clairement. La mutuelle n'est pas un luxe. Les agents qui gagnent le moins ont besoin d'aide également. La CGT refuse une politique qui creuse

les inégalités. La CGT continuera de défendre la justice sociale et l'accès aux soins pour toutes et tous.

La CGT défend une protection sociale juste et équitable, pas une réforme à deux vitesses.

Aucune baisse pour aucun agent et **augmentation au prorata pour TOUS les agents. Regroupement de la tranche 1 et 2 puisque regroupement de la tranche 3 et 4 !**

Propositions chiffrées CGT

Tranche	Salaire Mensuel	Participation	Proposition
			Actuelle
TR1	1000 à 1499€	28€	60€
TR2	1500 à 1999€	23€	50€
TR3	2000 à 2299€	19€	41€
TR4	2300 à 2999€	13€	28€
TR5	3000 et +	7€	15€



**Vous pouvez ne pasaimer
à 100% la CGT,
mais la CGT est
100% à vos côtés !**



ANNEXE - ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

Ce que défend la CGT

Participation employeur à la mutuelle santé. Comparaison des propositions et soutenabilité budgétaire.



Avec la CGT
tout le monde y gagne !

1. Rappel des effectifs concernés

Total des agents bénéficiaires : 53 agents

Répartition réelle :

Tranche 1 (moins de 1500€) : 0 agents
 Tranche 2 (1 500 – 1 999 €) : 32 agents
 Tranche 3 (2 000 – 2 299 €) : 13 agents
 Tranche 4 (2 300 – 2 999 €) : 7 agents
 Tranche 5 (3 000 € et +) : 1 agent

2. Situation actuelle (avant réforme)

Tranche	Nb d'agents	Montant	Total mensuel
TR1	0	28€	0
TR2	32	23€	736 €
TR2	13	19€	247€
TR4	7	13€	91€
TR5	1	7€	7€
Total tous :	53	1081€ par mois	12 972€ par an

3. Proposition du maire

Tranche	Salaire	Nb d'agents	Montant proposé	Total mensuel
TR1	1000 à 1499€	0	28€	0€
TR2	1500 à 1999€	32	23€	736€
TR3 et 4	2000 à 2999€	20	19€	380€
TR5	3000 et plus	1	15€	15€
Total mensuel		53	1131€ par mois	13572€ par an

Évolution : + 600€ par an ; 85% des agents (45 sur 53) n'ont aucune augmentation.

3. Proposition de votre CGT (revalorisation équitable)

Tranche	Salaire	Nb d'agents	Montant CGT	Total mensuel
TR1	1000 à 1499€	0	60€	0€
TR2	1500 à 1999€	32	50€	1600€
TR3	2000 à 2299€	13	41€	533€
TR4	2300 à 2999€	7	28€	196€
TR5	3000 et plus	1	15€	15€
Total mensuel CGT		53	2344€ par mois	28 128€ par an

Évolution par rapport à l'existant : + 15156€ par an. 100% des agents bénéficient d'une augmentation, avec une priorité donnée aux plus bas salaires.



5. Soutenabilité budgétaire

Le budget maximal mobilisable pour la participation mutuelle est de 57 000 € par an

Situation actuel	Proposition maire	Proposition CGT	Budget plafond (depuis 2012)
	12 972 €	13 572 €	28 128 €

La proposition de la CGT représente moins de 50 % du budget disponible. Elle est parfaitement soutenable financièrement. Le choix de la collectivité de limiter les hausses n'est pas budgétaire, mais politique.

Les chiffres démontrent clairement que les moyens existent pour une revalorisation juste. La proposition CGT respecte le cadre légal ; elle améliore réellement le pouvoir d'achat et l'accès aux soins ; elle reste très largement en deçà du budget de 57 000€.

Refuser la proposition CGT, ce n'est pas une contrainte financière : c'est un choix politique assumé de ne pas soutenir les agents qui gagnent le moins.



Vigilance Santé